

## Cession de parts dans une SCI

Par **fayevalentine**, le **24/04/2010** à **23:14**

Bonjour,

ma mère et son frère détenaient un immeuble en SCI. Depuis le décès de son frère, ma mère est seule actionnaire de la SCI. Afin de régulariser cette situation et de préparer une succession future, ma mère aimerait céder à chacun de ses trois enfants des parts dans la SCI. Pouvez-vous me renseigner sur les formalités à accomplir: une simple assemblée générale est-elle possible ou faut-il aller devant le notaire? Je crois par ailleurs qu'il y a des formalités de publicité à accomplir (au greffe du TGI?).

Merci de m'éclairer sur cette situation.